

# **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la participation de la Ville de Neuchâtel au capital-actions du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA**

(Du 11 septembre 2003)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

## **1. Introduction**

L'encouragement à la création d'emplois a été et demeure toujours au cœur des préoccupations tant des milieux économiques que politiques. Ces réflexions ont conduit entre autres votre Autorité à adopter un postulat concernant la création d'emplois et la mise en place d'une structure favorisant l'éclosion de nouvelles entreprises (« pépinière d'entreprises »).

Par le présent rapport, nous vous présentons les grandes lignes de la nouvelle stratégie de la promotion économique endogène cantonale, à la définition de laquelle nous avons été étroitement associé, ainsi que notre contribution à cette nouvelle stratégie nous amenant à vous proposer de classer le postulat susmentionné. Dans le cadre de cette stratégie, nous vous proposons également de participer au capital-actions du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA à raison de 994'000 francs.

## 2. Généralités

### ***Promotion économique cantonale***

Des conditions cadres et des outils pour le développement de l'économie cantonale existent depuis de nombreuses années déjà. En effet, le canton de Neuchâtel s'est doté, en 1978, d'une loi sur la promotion économique. Celle-ci a fait l'objet depuis lors d'adaptations qui ont entraîné au fil du temps des réajustements de la politique et des actions de promotion économique, dans le but de diversifier et de renforcer le tissu économique du canton. Pour atteindre ces objectifs, le soutien à la création de nouvelles entreprises figure en bonne place.

En 1998, l'organisation de la promotion économique endogène cantonale a été redéfinie, ses moyens ont été accrus et les prestations de divers organismes (SOFIP<sup>1</sup>, SOVAR<sup>2</sup>, CCSO<sup>3</sup>, ONCM<sup>4</sup>, RET SA<sup>5</sup>) ont alors été regroupées sous un unique portail dénommé N-TEC (Neuchâtel, Technologie-Economie-Compétences). Cette structure a permis d'accueillir les responsables d'entreprises, de les orienter et de les soutenir dans l'élaboration de dossiers de financement, notamment pour leur présentation auprès d'instituts bancaires. Les conseils prodigués ont également permis d'encourager, au travers d'incitations, de jeunes entrepreneurs à créer une activité indépendante présentant un réel potentiel innovateur et de création d'emplois.

En 2002, les structures de la promotion économique endogène ont été réorganisées. Le Service économique comprend depuis lors quatre offices, à savoir, l'Office de l'économie et du tourisme, l'Office des affaires extérieures, l'Office de la statistique et l'Office des vins et des produits du terroir. Au travers de ses offices, le Service économique constitue maintenant le portail d'accueil pour les entreprises qui recherchent un appui dans le cadre de l'exercice de leur activité, de l'implantation de nouvelles activités et du développement d'activités existantes, en proposant en particulier les prestations suivantes :

---

<sup>1</sup> SOFIP SA : Société neuchâteloise de financements industriels et de participations SA.

<sup>2</sup> SOVAR : Fondation pour le soutien à la recherche appliquée et orientée.

<sup>3</sup> CCSO : Centre CIM de Suisse occidentale (lié à un programme d'impulsion initié par la Confédération).

<sup>4</sup> ONCM : Office neuchâtelois de cautionnement mutuel.

<sup>5</sup> RET SA : Recherches économiques et techniques SA. Société actuellement en liquidation.

- conseils généraux et mise en relation,
- appui dans le domaine des procédures administratives,
- recherche de terrains et de locaux,
- exonérations fiscales,
- aides financières et cautionnements de prêts au moyen du Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise.

En outre, une plate-forme commune des promotions économiques exogènes neuchâteloise et vaudoise a vu le jour en février 2002, sous la dénomination du DEWS (Development Economic Western Switzerland). Le but de cette organisation est d'attirer de l'étranger des projets industriels et tertiaires de qualité et qu'ils adoptent comme site d'implantation les régions des deux cantons, cela sous l'égide du DEV (Développement économique canton de Vaud) et du DEN (Développement économique canton de Neuchâtel). L'attrait d'une telle structure a encouragé le canton du Valais à rejoindre le DEWS le 1<sup>er</sup> avril 2003. Les trois cantons se sont engagés à financer la nouvelle entité durant trois ans à raison de deux millions de francs par année pour les cantons de Vaud et de Neuchâtel et d'un million de francs pour le Valais.

### ***Promotion économique de la Ville de Neuchâtel***

Le Service économique et statistique de la Ville constitue également le portail d'entrée sur le plan communal. Il a notamment pour mission d'orienter les entreprises sur les services communaux à disposition et de coordonner si nécessaire leurs activités en relation avec un projet particulier.

L'encouragement à la création d'emplois de la Ville de Neuchâtel dans le cadre de son action de promotion économique s'est situé jusqu'à aujourd'hui principalement au niveau de la mise à disposition de terrains à des conditions avantageuses. Ce fut notamment le cas pour les deux usines-relais contiguës construites dans les années quatre-vingt à Puits-Godet, ainsi que pour les ventes dans les années nonante des terrains de Pierre-à-Bot pour permettre la construction de leurs usines par les sociétés Baxter et Quark Inc.

Dans le secteur de la Maladière, votre Autorité a accepté en 1990 d'étendre le droit de superficie en faveur du CSEM aux terrains, propriété de la Ville, occupés par l'école primaire et une salle de gymnastique sur le site de la Maladière. En 1999, une nouvelle

extension du droit de superficie a été accordée, pour grever le solde des terrains que la Ville possédait dans le secteur, occupés par les bâtiments des Services des eaux et du gaz et du CPLN pour l'Ecole professionnelle commerciale (EPC). A cette occasion, la redevance du droit de superficie avait été réduite.

### **3. Développement économique et scientifique du canton**

En 2001, le Conseil d'Etat a mandaté un groupe de travail, auquel des représentants des villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont participé, qui avait pour mission d'analyser l'état des infrastructures destinées à accueillir des activités de haute technologie dans le canton de Neuchâtel et d'élaborer des propositions qui répondent, dans une vision à long terme, aux besoins des acteurs du développement économique et technologique du canton. Ce groupe s'est réuni dès le mois de juillet 2001 et a remis son rapport au Conseil d'Etat en septembre 2001.

Dans le cadre de ses travaux, il a auditionné différents acteurs du développement économique du canton pour l'évaluation des besoins et a procédé à des visites, notamment du Parc Scientifique d'Ecublens (PSE) proche de l'EPFL. Parmi ses conclusions, nous relèverons les éléments suivants :

#### ***Potentiel technologique du canton***

Le groupe de travail a constaté le fort potentiel technologique du canton en raison de l'existence d'un réseau d'innovation constitué par les acteurs que sont le CSEM, les instituts de l'Université (IMT : Institut de microtechnique, IP : Institut de physique), l'Observatoire cantonal, les HES et les écoles techniques. Ce réseau est complété par la présence des activités R & D (recherche et développement) d'entreprises privées (notamment Asulab à Marin), par de nombreux spins-off<sup>6</sup> et starts-up<sup>7</sup> en phase de croissance et par les collaborations établies avec les laboratoires de recherche de niveau international tels que l'EPFL et le LETI (Grenoble).

---

<sup>6</sup> Spin-off : Jeune compagnie née de la structure d'une entreprise déjà existante, ce qui implique en principe un transfert d'actifs de la société mère à la nouvelle entité, issue notamment de technologies développées dans des universités ou des centres de recherche.

<sup>7</sup> Start-up : Jeune société, en principe du domaine de la haute technologie, au premier stade de son développement (jeune pousse).

La concentration des compétences dans le domaine des microtechniques fait de notre région un centre de compétence reconnu au niveau européen, voire mondial dans certaines spécialisations, malgré la taille modeste de ces instituts en comparaison internationale.

Au vu de ce qui précède, le groupe de travail a estimé que le canton de Neuchâtel doit envisager l'avenir avec optimisme en ce qui concerne le développement de nouvelles technologies, sous réserve de la mise en œuvre de mesures destinées à favoriser leur éclosion.

### ***Valorisation de la recherche par la création de jeunes entreprises***

En cinq ans, la concrétisation de projets de spins-off et le démarrage de jeunes starts-up à partir des instituts R & D du CSEM, de l'Université et des HES ont permis la création de plusieurs centaines d'emplois dans notre canton. Ce phénomène nouveau a un impact substantiel sur le marché de l'emploi qui doit amener de nouvelles orientations concernant le développement de l'économie cantonale. Dans la majorité des cas, les jeunes sociétés ont trouvé abri dans les locaux de l'Université ou sur le site de la Maladière, ce qui a amené le CSEM à louer des locaux supplémentaires à Peseux.

Le groupe de travail est ainsi arrivé à la conclusion que la valorisation des technologies par la création d'entreprises représente un fort potentiel à encourager par l'établissement de conditions-cadres attractives, telles que la mise à disposition d'infrastructures de haut niveau, de services individualisés (coaching) et de sources de financement sous la forme de capital-risque.

## **4. Création d'un parc scientifique et technologique**

Sur la base de ce premier rapport, les études ont été poursuivies et le Conseil d'Etat a décidé, par son rapport du 28 avril 2003 adressé au Grand Conseil, d'affecter les moyens de la promotion économique endogène (environ 1,5 million par an) à la création d'un Parc scientifique et technologique sur deux sites, à savoir la Maladière dans notre Ville et les Eplatures à La Chaux-de-Fonds.

### ***Définition, objectifs et structure juridique***

La définition reconnue sur le plan international du parc scientifique est la suivante : *organisme géré par des spécialistes et dont le but principal consiste à accroître la richesse de sa communauté par la promotion de*

*la culture de l'innovation ainsi que de la compétitivité de ses entreprises et institutions fondées sur le savoir qui y sont associées ou implantées.*

La création du Parc scientifique et technologique neuchâtelois répond aux objectifs suivants :

- Favoriser et encourager le transfert de technologies entre les écoles et les instituts de recherche d'une part et l'économie d'autre part, en mettant à disposition des locaux et des infrastructures permettant l'accueil d'équipes de recherche et de développement industrielles ;
- Favoriser la création de nouvelles entreprises dans le canton ;
- Permettre aux entreprises existantes de développer de nouvelles technologies et d'améliorer leur compétitivité ;
- Valoriser les activités de recherche dans le domaine des hautes technologies et les compétences majeures du canton que sont les microtechniques ;
- Renouveler et diversifier le tissu économique du canton ;
- Favoriser la création d'emplois.

Le rôle du Parc est donc de réunir un centre de recherche et de développement, un incubateur et une pépinière d'entreprises dans les industries des microtechniques. Le Parc a ainsi pour but de contribuer au renouvellement et à la diversification du tissu économique cantonal grâce à l'implantation de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée.

Le Parc vise à offrir aux jeunes entreprises présentant un caractère de haute technologie et un fort potentiel de valeur ajoutée, une structure d'accueil temporaire leur permettant d'acquérir les compétences d'autonomie en matière de gestion d'entreprise, mais également un soutien à la recherche de financements et de mise à disposition de laboratoires. Il s'agit d'offrir à ces jeunes entreprises les meilleures chances de survie et de croissance. L'incubateur s'adresse avant tout à de jeunes entreprises actives dans le domaine d'excellence de la région qu'est la microtechnique.

La structure juridique comporte les trois volets suivants :

**a) La gestion de l'incubateur (mise à disposition de locaux, coaching, services)**

La forme juridique adoptée pour la gestion du Parc est la société anonyme à but lucratif, dont la raison sociale est *Neode Parc scientifique et technologique de Neuchâtel SA*. Cette société a été créée le 24 avril 2003 et son siège social est dans notre ville. Le capital-actions (100'000 actions d'une valeur nominale de 1 franc), entièrement libéré, est réparti entre collectivités publiques, centres de recherches et milieux économiques. Nous avons acquis 9'250 actions dans le cadre de nos compétences financières.

Les actionnaires sont les suivants :

	<i>Fr.</i>
1. Etat de Neuchâtel	9'250.-
2. Commune de Neuchâtel	9'250.-
3. Commune de La Chaux-de-Fonds	9'250.-
4. Commune du Locle	9'250.-
5. Université de Neuchâtel	10'500.-
6. CSEM	10'500.-
7. Chambre neuchâteloise du Commerce et de l'industrie	10'500.-
8. Association industrielle et patronale	10'500.-
9. Banque Cantonale Neuchâteloise	10'500.-
10. Haute Ecole Neuchâteloise	10'500.-

Le conseil d'administration de Neode est composé de un à cinq membres.

Le Parc hébergera en priorité des entreprises en microtechnique présentant un lien scientifique avec les institutions de recherche et de développement présentes sur le site. Les entreprises doivent avoir un caractère de haute technologie et leurs produits présenter une haute valeur ajoutée.

Les services à disposition des jeunes entreprises accueillies dans le Parc sont vastes et recouvrent notamment les domaines suivants :

- L'accès informatique (réseau, Internet, maintenance, sécurité, sauvegardes, etc.) ;

- La comptabilité (plan comptable, tenue de la comptabilité) ;
- Le droit (structure juridique de l'entreprise, contrats, conseils juridiques) ;
- La propriété intellectuelle ;
- Le marketing (analyse de marché, veille technologique, etc.), la communication et la promotion (brochures, sites web, etc.) ;
- La gestion des ressources humaines ;
- Le secrétariat (réception centralisée, tâches de secrétariat, correspondance, etc.) ;
- L'atelier de mécanique ;
- Les laboratoires et équipements ;
- La mise à disposition de salles blanches (site de la Maladière) et de salles grises (site des Eplatures).

Au départ, l'effectif du personnel du Parc sera limité à un coach/directeur et au secrétariat, qui assumeront les activités d'animation et les tâches courantes. Les autres services mentionnés ci-dessus seront sous-traités auprès de prestataires externes.

Dans la phase d'incubation et jusqu'à la création de la structure juridique des jeunes entreprises (période de 6 à 12 mois), ces services seront subventionnés entre 50 et 100%. Dans la seconde phase d'incubation (entre 12 et 18 mois), il seront subventionnés à raison de 50%. Par la suite, les jeunes entreprises paieront en principe ces services au prix coûtant. Les réductions de prix accordées aux jeunes entreprises seront financées par l'Etat.

***b) La gestion immobilière assurant la gérance des locaux et la construction de nouveaux bâtiments***

La gestion immobilière a été séparée de l'exploitation des bâtiments. Elle sera en principe assumée par la société Silatech SA qui sera chargée de couvrir les besoins immobiliers du Parc, tant à Neuchâtel qu'à La Chaux-de-Fonds.

Cette société immobilière est propriétaire du bâtiment sis Jaquet-Droz 1 et une surface de 500 m<sup>2</sup> a d'ores et déjà été louée dans cet immeuble par Neode pour accueillir les premières jeunes entreprises.



### **c) Le capital de démarrage (seed money)**

Le capital de démarrage représente le financement externe nécessaire à la viabilité et au développement des jeunes entreprises. L'accès à un financement adéquat constitue l'un des éléments essentiels de la survie de jeunes entreprises. Généralement, les jeunes entreprises accueillies dans le Parc ne répondront pas aux critères des grandes sociétés de capital-risque établies en Suisse et moins encore aux instituts bancaires. Afin de donner accès à ce financement, Finergence, fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices, a été créée par l'Etat qui a doté celle-ci d'un capital initial de 400'000 francs. Par la suite, d'autres mécènes et organismes devraient compléter le financement de cet organisme, aux côtés de l'Etat qui envisage d'y contribuer à raison de 300'000 francs par année.

## **5. Postulat No 103**

En date du 26 octobre 1998, votre Autorité a adopté le postulat déposé par MM. Eric Ruedin et consorts concernant la création d'emplois et la mise en place d'une structure favorisant l'éclosion de nouvelles entreprises (« pépinière d'entreprises ») dont la teneur est la suivante :

*« Créer sa propre entreprise relève aujourd'hui d'un véritable parcours du combattant. Celles et ceux qui sont prêts à prendre ce risque méritent d'être encouragés et soutenus. Les collectivités publiques peuvent y contribuer en mettant à leur disposition des locaux et un secrétariat communs, une infrastructure technique, et le cas échéant, un support de conseils commerciaux et scientifiques. Les soussignés prient le Conseil communal d'étudier, d'entente avec les communes intéressées, l'Etat et les milieux économiques, la création d'une telle structure (« pépinière d'entreprises » ou Technoparc), à vocation régionale, qui devrait notamment favoriser l'accueil d'entreprises mettant en pratique la notion de développement durable. »*

Au vu de notre participation à la société Neode qui exploite notamment le Parc scientifique et technologique créé dans notre ville, dont la mission rejoint et dépasse même les objectifs développés dans le postulat rappelé ci-dessus, nous vous proposons de classer le postulat No 103. La création de ce Parc dans notre ville constitue à notre sens un investissement dont l'importance est capitale pour son avenir économique.

Nous relevons également que la direction de Neode pourra également

accompagner de jeunes entreprises situées dans d'autres locaux que ceux du Parc, dans la mesure où elles répondent aux critères pour les accueillir. Par ailleurs, le Service économique cantonal ainsi que notre Service économique et statistique sont également à disposition pour accompagner de jeunes entreprises et disposent des outils rappelés dans le présent rapport.

Grâce à l'affectation à Neode et à Finergence par l'Etat des moyens consacrés à la promotion économique cantonale endogène, notre contribution à ce projet, certes modeste, est constituée de la participation au capital-actions de Neode et de la mise à disposition sous la forme de droits de superficie à des conditions avantageuses, des terrains, propriété de la Ville, sur le site de la Maladière (voir notre rapport concernant la modification d'un droit de superficie et la constitution de deux nouveaux droits en faveur du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique et à ses partenaires à la Maladière, du 16 août 1999).

## **6. Participation financière au capital-actions du CSEM Centre suisse d'Electronique et de Microtechnique SA**

Dans le présent chapitre, nous vous présentons les activités du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA et vous proposons de souscrire à une participation financière lors de la prochaine augmentation du capital-actions qui aura lieu durant l'automne.

### ***Généralités***

Le CSEM a été fondé le 13 octobre 1983 à Neuchâtel suite au regroupement du Centre électronique horloger, du Laboratoire suisse de recherche horlogère et de la Fondation suisse pour la recherche en microtechnique. A ce jour, il emploie 275 chercheurs et employés répartis sur trois sites, soit 210 personnes à Neuchâtel, 40 à Zurich et 25 à Alpnach dans le canton d'Obwald.

Le conseil d'administration du CSEM est constitué selon les statuts de sept à vingt membres (actuellement 19) et est composé de personnes actives tant dans des milieux académiques que de la recherche et de l'industrie.

La société a pour but d'exploiter un centre de recherche et de développement qui s'occupe de recherche appliquée, de développement industriel et de prestations de service. Compte tenu de son but d'intérêt public, le CSEM n'a jamais versé de dividende aux actionnaires. Il constitue le trait d'union entre la recherche fondamentale académique et l'industrie et agit également comme incubateur de start-up. Il a pour objectif de valoriser la recherche issue de ses activités et des autres centres de recherche, dans le cadre de spin-off ou avec des partenaires industriels. Dans cet objectif, il accepte des mandats de recherche appliquée et de développement avancé pour l'élaboration de prototypes ainsi que la fabrication de petites séries.

### ***Domaines d'activités***

Aujourd'hui, le CSEM oriente ses activités de recherches vers les principales technologies suivantes :

- Les microsystèmes ;
- La microélectronique et les techniques de l'information ;
- Les bioingénieries ;
- La nanotechnologie.

A ce jour, pas moins de onze spins-off et starts-up ont vu le jour au sein du CSEM représentant plus de 300 emplois. Au 31 décembre 2002, et selon son rapport annuel, le CSEM détenait les participations suivantes :

	<i>But</i>	<i>%</i>
Colibrys SA <i>Neuchâtel</i>	Fabrication, achat, vente et distribution de produits microtechniques ainsi que le développement de microsystèmes	21%
Silatech SA <i>Neuchâtel</i>	Acquisition d'immeubles destinés au CSEM. Financement et exploitation de bâtiments	33%
CSM Instruments SA <i>Neuchâtel</i>	Recherche, développement, fabrication et vente d'instruments et d'équipements de mesure et d'analyse de matériaux	30%

---

Uditis SA <i>Neuchâtel</i>	Vente de solutions et de produits informatiques, ainsi que la vente de prestations de services dans tous les domaines informatiques	27%
Avalon Photonics Ltd <i>Zürich</i>	Développement, fabrication et distribution dans des sociétés, gestion de licences et de brevets ainsi que des prestations dans le domaine de la distribution et du marketing	62%
Zentronica AG <i>Lucerne</i>	Acquisition et administration de participations dans des sociétés, gestion de licences et de brevets ainsi que des prestations dans le domaine de la distribution et du marketing	40%
Micro-Camera & Space Exploration SA <i>Neuchâtel</i>	Conception et réalisation de systèmes spécifiques, en particulier dans le domaine de l'instrumentation scientifique pour des applications spatiales, notamment d'imagerie	74%

---

Le portefeuille de participations du CSEM inclut encore sept autres participations inférieures à 20%.

### ***Aspects financiers***

Le capital-actions du CSEM a été augmenté à trois reprises depuis sa création pour atteindre actuellement 13'370'000 francs, entièrement libéré. La dernière augmentation, intervenue en 1990, a servi à la création de fonds propres nécessaires à la construction du bâtiment principal du CSEM, Jaquet-Droz 1, sur le site de la Maladière.

L'année dernière, dans un environnement économique difficile, le CSEM a pu conserver le niveau d'activité qui était le sien une année auparavant, avec un chiffre d'affaires de plus de 52 millions de francs, dont 20,5 millions de contributions de la Confédération. La microélectronique représente 39% des recettes industrielles. Cependant le résultat d'exploitation, en 2002, affiche une perte en raison de la

diminution de valeur de ses participations financières liées à la situation économique générale.

Dans son message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant les années 2004 à 2007, le Conseil fédéral a proposé d'allouer au CSEM 22 millions de francs par année pour en 2004 et 2005 puis 23 millions de francs en 2006 et 2007.

### ***Augmentation du capital-actions du CSEM***

L'Assemblée générale du CSEM a décidé de procéder à une nouvelle augmentation de capital par l'émission de 334 nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de 10'000 francs, au prix d'émission de 14'000 francs net par action.

Le capital-actions sera ainsi porté de 13'370'000 francs à 16'710'000 francs et la réserve légale de 1'852'000 francs à 3'188'000 francs. La période de souscription est fixée du 15 septembre 2003 au 15 octobre 2003. Nous vous proposons de participer au capital-actions de la société à raison de 994'000 francs. Grâce à cette participation, la Ville bénéficiera d'un siège au conseil d'administration et aura ainsi l'opportunité d'être associée de manière plus étroite à son développement. Nous sommes convaincus que la présence dans notre ville du CSEM constitue l'un des atouts majeur pour notre avenir économique et notre contribution permettra de l'y ancrer davantage encore.

L'apport de nouveaux fonds propres de 4,676 millions de francs sera destiné à financer la poursuite du développement dans des secteurs stratégiques pour l'avenir dans les domaines des microtechnologies, des sciences de la vie et des nanotechnologies. Il permettra également le financement d'une réforme de structures. En effet, la poursuite du développement de technologies de pointe, la compétitivité toujours plus vive et les exigences aiguës du monde industriel nécessitent un instrument performant. La réponse adéquate à de nouveaux besoins, l'anticipation de nouvelles tendances et l'exploration de nouvelles opportunités technologiques requièrent des moyens financiers supplémentaires dont le CSEM ne dispose pas actuellement.

### ***Microtechnologies***

Les microtechnologies, en particulier les microsystèmes, sont à nouveau en plein essor en raison principalement du développement de nouvelles générations de biocapteurs dans le domaine des applications médicales,

de la forte demande de microsystèmes optiques et microoptiques et enfin, de la nécessité de réaliser des nœuds de transmission et de réception de très petite taille à un coût très bas dans les systèmes radio fréquence.

Afin que le CSEM puisse bénéficier d'une position forte dans le domaine des microsystèmes pour des applications médicales, des fonds complémentaires de démarrage sont nécessaires et estimés à :

- 500'000 francs pour 2004
- 500'000 francs pour 2005
- 500'000 francs pour 2006

### ***Nanotechnologies***

Ce domaine de recherche s'atèle à l'une des technologies phares et recèle un important potentiel de développement dont les applications sont multiples et multidisciplinaires. A cet égard, avec plus de 120 sociétés actives dans les nanotechnologies, la Suisse dispose d'une excellente position dans ce secteur. Le CSEM positionné entre les universités, laboratoires de recherche et l'industrie répond au mieux au sujet interdisciplinaire que sont les nanotechnologies. Par conséquent, ces dernières sont un complément à la microtechnologie et s'avèrent cruciales pour l'avenir du CSEM.

A l'instar des microsystèmes, des fonds complémentaires de démarrage sont nécessaires et estimés à un million de francs pour 2004 et 500'000 francs par année pour 2005 et 2006.

### ***Réorganisation de la structure du CSEM***

Une meilleure gestion des activités de recherche, de gestion des participations et filiales ainsi que des immeubles et infrastructures passerait par la création de sociétés complémentaires, entièrement détenues par le CSEM.

Ces sociétés seraient les suivantes :

- *CSEM Participations*

Société qui permettrait de séparer les activités de base du CSEM de celles liées aux filiales et participations.

Les fonds nécessaires à la création de cette entité sont estimés à 200'000 francs pour 2004.

- *CSEM Immeubles et infrastructures*

Les bâtiments Maladière 71 et Jaquet-Droz 7, tous deux propriété de la Confédération, nécessiteront une rénovation en 2005 et en 2010 environ. Une gestion séparée des immeubles et des infrastructures faciliterait d'une part un éventuel transfert de propriété et, d'autre part, permettrait aux autorités d'attribuer des fonds de rénovation d'immeubles en toute sécurité.

Les montants nécessaires à cette nouvelle structure sont estimés à 200'000 francs pour 2004 et 100'000 francs l'année suivante.

En résumé, l'utilisation des fonds provenant de l'augmentation de capital se présente comme suit :

1. Microtechnologies	1'500'000 francs
2. Nanotechnologies	2'000'000 francs
3. Structure du CSEM	500'000 francs
4. Réserve (maximum)	<u>676'000 francs</u>
<i>Total</i>	<i>4'676'000 francs</i>

Au moment de l'élaboration du présent rapport, les milieux industriels manifestent leur intérêt à acquérir de nouvelles participations au CSEM. L'Etat envisage de souscrire des actions pour une somme de deux millions de francs.

En participant à hauteur de 994'000 francs, les charges financières pour notre Ville s'élèveront à 55'000 francs par année (intérêts et amortissement annuel de 2%). Dans la mesure où ce crédit ne figure pas au budget des investissements, le préavis de la Commission financière sera sollicité.

## **7. Conclusion**

L'affectation des moyens de promotion économique endogène à la création d'un parc scientifique et technologique notamment autour des instituts de recherche de l'Université et du CSEM présents dans notre ville constitue un projet essentiel pour notre avenir économique. Grâce à la présence de nombreux chercheurs et scientifiques, le site de la Maladière deviendra progressivement un véritable campus regroupant des instituts de recherche, une pépinière de jeunes entreprises ainsi que des activités industrielles qui donneront naissance aux produits de

demain. Le renforcement du CSEM face à la concurrence internationale et nationale implique aujourd'hui un engagement accru des pouvoirs publics, tant sur le plan fédéral, cantonal que communal. Le CSEM, dont la notoriété dépasse largement les frontières nationales, constitue l'un des fleurons de notre ville. Grâce à la participation à son capital, nous serons plus étroitement liés à son avenir.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte du présent rapport, d'adopter le projet d'arrêté annexé et de classer le postulat No 103.

Neuchâtel, le 11 septembre 2003

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Antoine Grandjean

Rémy Voirol



Projet

**Arrêté**  
**concernant la participation de la Ville de Neuchâtel au**  
**capital-actions du CSEM Centre Suisse d'Electronique**  
**et de Microtechnique SA**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un crédit de 994'000 francs est accordé au Conseil communal pour acquérir 71 actions nominatives d'une valeur nominale de 10'000 francs, au prix d'émission de 14'000 francs net par action, à l'occasion de l'augmentation du capital-actions du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA.

**Art. 2.**- Cette participation fera l'objet d'un amortissement au taux de 2% pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section des finances.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.